

Bureau du 11 décembre 2006

Décision n° B-2006-4844

commune (s) : Genay

objet : **Autorisation donnée à la société E. Leclerc, ou à toute société du groupe en son nom substituée, de déposer un dossier auprès de la Commission départementale d'équipement commercial (CDEC) sur des terrains communautaires situés lieu-dit Aigues Passées et chemin du Grand Rieu**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 30 novembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre du projet de relocalisation de son hypermarché sur le site d'Aigues Passées à Genay, en dehors du périmètre de champ captant de Port Masson, la société E. Leclerc souhaite implanter un centre commercial, entre autres, sur les parcelles de terrain communautaires cadastrées sous les numéros 118, 121, 136, 138 et 139 de la section AN pour une superficie totale de 14 001 mètres carrés.

La société E. Leclerc doit donc déposer, auprès de la Commission départementale d'équipement commercial (CDEC), une demande d'autorisation.

Il convient, en conséquence, de permettre à la société E. Leclerc, ou à toute autre société du groupe en son nom substituée, de déposer cette demande d'autorisation auprès de la CDEC sur les parcelles communautaires.

Le projet déposé devra être conforme aux dispositions du Plan local d'urbanisme (PLU).

Cette autorisation n'engage aucunement la Communauté urbaine sur les conditions de cession à titre onéreux restant à définir des terrains communautaires en cause ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Autorise la société E. Leclerc, ou toute société du groupe en son nom substituée, à déposer un dossier de demande d'autorisation auprès de la Commission départementale d'équipement commercial (CDEC) sur les terrains communautaires situés lieu-dit Aigues Passées et chemin du Grand Rieu à Genay.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,